



Canal Psy

ISSN : 2777-2055

Éditeur : Université Lumière Lyon 2

94 | 2010

L'engagement

Illustration : Adeline Bidon
(adeline.bidon.illustration@gmail.com,
<http://methylaine.blogspot.com>)

🔗 <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=2897>

Référence électronique

« L'engagement », *Canal Psy* [En ligne], mis en ligne le 03 mars 2021, consulté le 09 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=2897>

DOI : 10.35562/canalpsy.2897

SOMMAIRE

Jean-Marc Talpin et Frédéric Guinard
Édito

Dossier. L'engagement

Nicolas Fieulaine et Cynthia Cadel
Contextes et sens de l'engagement : Bellecour ou la topologie du champ psychologique

Francis Maqueda
« L'engagement dans la clinique ou la sollicitude tempérée »

Franck Héas
La régulation des relations professionnelles par le contrat de travail

Coup de cœur

Jean-Marc Talpin
Thoms HEAMS-OGUS, *Cent seize Chinois et quelques*

Interview

René Kaës et Frédéric Guinard
Entretien avec René KAËS au sujet de son ouvrage *Les alliances inconscientes*
L'œil du psychone

Édito

Jean-Marc Talpin et Frédéric Guinard

TEXTE

- 1 S'engager. En politique ou dans un lien amoureux, dans une association ou dans une formation, dans un métier, un poste, des responsabilités... Le spectre de l'engagement est large et la valeur teintée d'une certaine ambivalence, entre admiration, que l'on songe au succès du livre de Stéphane HESSEL ou à la sympathie dont bénéficient les révoltes dans les pays arabes, et crainte, défiance, que l'on songe aux 50 % d'abstention aux élections cantonales, aux très faibles participations aux élections étudiantes, quand il n'y a pas absence de candidat.
- 2 Investissement à plus ou moins long terme, exigences et responsabilités plus conséquentes, travaux à accomplir, soubassements inconscients, enjeux institutionnels, résonances subjectives... s'engager implique un certain nombre d'effets à géométrie variable. Car s'engager c'est prendre un risque, celui d'afficher des opinions, des actions, de se confronter à d'autres, qu'il s'agisse d'options pédagogiques, d'exercice professionnel, de formation (cf. les enjeux autour du titre de psychothérapeute), de la politique concernant les plus faibles (étrangers en situation précaire, SDF, délinquants...).
- 3 L'engagement pourrait paraître antagoniste à la recherche, à une Science qui ne parlerait que d'Objectivité. Certains soutiennent cette position, ignorant ainsi qu'il n'y a pas de position neutre. Les choix de l'objet et du terrain de recherche, la sélection d'un modèle théorique, le mode de recueil des données, relèvent d'enjeux qui sont loin d'être neutres ! La recherche peut aussi s'appréhender comme un engagement, un mode d'action dans la société, une « subjectivité assumée » (AZZAM A., 2009), une partialité nécessaire.
- 4 Engagement dans le contexte d'une segmentation sociale toujours plus grande ; Histoire des contractualisations entre employeur et employé ; Implication et intervention clinique auprès d'une population en souffrance d'exclusion ; dans leur champ de

compétence respectif, Nicolas FIEULAIN, Cynthia CADEL, Franck HÉAS et Francis MAQUEDA, ont accepté de se saisir de cette thématique.

- 5 En « à propos » est abordée la question des folies de l'engagement, avec une présentation de l'ouvrage de Bernard CHOUVIER sur *Les fanatiques*. Enfin, René KAËS, en nous parlant de son travail sur *Les alliances inconscientes*, nous amène à considérer toutes les dimensions « hors-champ » de l'engagement.
- 6 Pour finir, nous saluons, tout particulièrement, le travail graphique remarquable d'Adeline BIDON.
- 7 En vous souhaitant une lecture engagée...

AUTEURS

Jean-Marc Talpin

IDREF : <https://www.idref.fr/087994194>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-2979-7442>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/jean-marc-talpin>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000004710772>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15595586>

Frédéric Guinard

IDREF : <https://www.idref.fr/196831296>

Dossier. L'engagement

Contextes et sens de l'engagement : Bellecour ou la topologie du champ psychologique

Nicolas Fieulaine et Cynthia Cadel

DOI : 10.35562/canalpsy.2907

TEXTE

- 1 Le jeudi 21 octobre 2010, sur la place Bellecour à Lyon, s'est cristallisé tout ce sur quoi le mouvement pour les retraites, et plus encore la réaction qui cherche encore à s'en défaire repose et s'enracine. Ce jour-là, entre 13 h 30 et 19 h 30, près de 300 personnes, venues participer à une manifestation pour les retraites ou simples passants, ont subi une garde à vue en plein air, bouclés par un double cordon de CRS, de gendarmes et de policiers, un *punishment park* au cœur de Lyon. Pendant six longues heures, a été ainsi délimité un espace public arbitrairement coupé en deux, scindé à sa presque marge par un cordon de forces de l'ordre, filtrant les passages d'un bord à l'autre, et repoussant à l'aide de lacrymogènes les multitudes s'approchant trop près de la frontière despotique et surarmée. Des centaines de manifestants unilatéralement qualifiés de « casseurs » restaient ainsi relégués dans un espace confiné par la police, sans raison, sans justification autre que celle de l'« ordre public » et surtout ne reposant sur rien d'autre que sur des mots, « casseurs », « jeunes », « excités », même pas des arguments ou des faits, non, rien d'autre que des labels, des étiquettes, qui justifient, définissent et au final façonnent une réalité. Nous en étions, avec quelques collègues de l'université. Peu importait, au final, le côté où l'on se trouvait, la simple division policière, la violence inouïe de sa mise en place et de son maintien, l'absolue impossibilité du discours, tout cela actait définitivement, parachevait, la rupture de la continuité entre les personnes présentes, posait et légitimait la discrimination et la ségrégation. Notre réaction ? Ébahie, tétanisée de colère rentrée qui n'osait, par peur ou par raison, ou les deux, s'exprimer telle quelle, brute. Qu'avons-nous fait ? Nous avons tourné en rond, avancé sans eux puis reculé vers eux, avons parlementé, négocié, crié, poussé

aussi, un peu. Nous avons surtout regardé, aperçu, entrevu que derrière le mur de CRS se tenaient nos pairs, nos *alter ego*, encore plus ahuris que nous de l'état de fait que nous subissions ensemble.

- 2 Cet épisode du mouvement pour les retraites constitue parmi d'autres la cristallisation d'un *zeitgeist*, d'un climat ou d'une atmosphère. Ce mouvement, et ce que révèle la réaction qu'il a entraînée, c'est avant tout ces clivages que le capitalisme en crise multiplie comme on segmente le marché des yaourts ou des dentifrices. Classe A, B, C ; Platinum, Gold, Silver ; A+, A-, B ; rien ne déroge à l'implacable logique de la segmentation, portant toujours plus haut les privilèges qui étaient, il y a peu, des droits ou tout du moins des perspectives pour tous. On multiplie les frontières, quadrillant et réduisant l'espace social, urbain et temporel, faisant du centre maintenant mythique une *green zone* où règnent les riches et les célèbres. Dernière segmentation en date ? Les âges de la vie, maintenant marginalisés ; la jeunesse, depuis longtemps et de plus en plus fort, la vieillesse, depuis qu'elle a été repérée comme « niche à acquis sociaux ». Dans cet espace où se multiplie les clôtures, et donc les *parcs*¹, nous sommes de plus en plus nombreux aux bords, tentés de regarder passer le milieu, mais n'y apercevant personne, cherchant le décalage qui nous fera percevoir où bon sang se cache cette « vie normale », mais constatant au final que nous n'avons rien raté. Nous sommes donc au pied du mur, au bord, au bord de rien si ce n'est d'inouïs privilèges. Manifestants ou casseurs, publiant ou non-publiant, assidus ou non-assidus, bons ou mauvais étudiants ; la segmentation multiplie les murs de séparation, bouchant toutes les perspectives, vers l'ailleurs, vers les autres, et vers demain.
- 3 *Zeitgeist*, disions-nous. Esprit du temps, atmosphère, climat, qui n'est, après tout, qu'un espace concret encore invisible. Cet espace, il est aujourd'hui le résultat d'une telle fragmentation, il repose tellement sur le principe de la ségrégation, de la séparation, qu'il ne sera bientôt fait que de bords, sans rien au milieu. Si les millions de personnes qui manifestaient pour les retraites ont ressenti autre chose qu'une simple inquiétude pour leurs pensions, celles de leurs collègues, de leurs enfants, ou celles de n'importe qui, c'est aussi parce que lorsque les bords sont le tout, que la marge prend presque toute la page, que ce qui est relégué pour une raison ou une autre occupe presque tout l'espace, se pose comme à nous, au seuil de la place Bellecour, la

question non pas du camp à choisir, de l'alliance à forger, de l'ennemi à trouver, mais celle de la frontière, du mur, de la limite à faire tomber, ne serait-ce que pour pouvoir voir plus loin...



Adeline Bidon (adeline.bidon.illustration@gmail.com, <http://methylaine.blogspot.com>)

- 4 Voir plus loin, avoir des perspectives, c'est justement ce qui dans le climat d'aujourd'hui fait défaut et qui pourtant se situe au cœur des conditions et des formes de l'engagement dans le mouvement social et les mobilisations. De ce climat, de cette atmosphère, on peut tenter d'en décrire les conditions psychosociales, celles-là même qui en font un temps, un lieu et un espace propice ou non à l'engagement, à la mobilisation.
- 5 Ces conditions, ce sont celles qui structurent un contexte psychosocial, contexte qui peut être analysé à partir de la notion de *champ psychologique* développée par Kurt LEWIN à la fin des années

30. Pour LEWIN, le rapport au monde qui nous entoure (l'environnement) dépend pour une large part du champ psychologique élargi à partir duquel on l'envisage. Au-delà du ici, moi, maintenant, la présence au présent de l'ailleurs, des autres et du futur ou du passé constitue l'espace psychologique, socialement fondé, au sein duquel viennent prendre sens les situations, les expériences et les engagements. La notion de champ psychologique cherche donc à traduire l'idée que les individus et les groupes s'insèrent dans des contextes d'interdépendance plus larges, contextes qui sont « *réellement psychologiques* » tout en étant « *effectivement sociaux* ». Elle correspond à la structure et à la dynamique de l'ensemble des éléments psychologiquement actifs liés à une situation à un moment donné, telle qu'un individu ou un groupe se la représente (LEWIN, 1939 ; 1951). Ce que ce champ ou cet espace psychologique autorise plus ou moins par ses propriétés, c'est la *mise en perspective* des objets de pensée. La largeur, longueur et profondeur du champ, pour en rester à 3 dimensions, sont autant de propriétés qui, à un moment donné, vont déterminer la position relative d'un objet dans le champ, son interdépendance à d'autres objets, son lien à des intentions dirigées (pourvues de sens), exactement comme la superficie et la forme d'un terrain de foot déterminent le sens et les possibilités d'une action de jeu. C'est cet espace, dont la configuration subjective est à chaque fois singulière, qui permet que se développent des zones de pertinence (différenciant ce qui nous concerne plus ou moins ; JAMES, 1890), des zones de familiarité (ce que l'on maîtrise plus ou moins ; SCHOTZ, 1948), ou encore que se déploient des cheminements intentionnels vers des buts, des aspirations ou des idéaux (LEWIN, 1943).

- 6 Comme l'avait souligné William JAMES (1890), l'intentionnalité ne peut se développer et surtout s'entretenir que si elle dispose d'un espace psychologique dans lequel s'étendre, et de perspectives sur lesquelles se projeter. L'étendue du champ (ou du contexte) psychologique est ainsi essentielle dans la construction de l'individualité et des relations sociales, mais aussi dans le fait que l'acteur, individuel ou collectif, n'agisse pas seulement dans le cadre de sa propre perspective, mais également dans la perspective des autres et particulièrement dans la perspective commune d'un groupe *via* l'autrui généralisé (MEAD, 1932). S'il est une question qui se pose au seuil de l'engagement, c'est bien

celle du dilemme social répété entre court et long termes, entre soi et autrui, entre l'ici et l'ailleurs (VAN LANGE et JOIREMAN, 2008), donc du dilemme des perspectives, celles offertes par la situation, par la communication, et celles que les individus et les groupes sont disposés à adopter. Les « luttes de sens » au sein des mouvements sociaux, et les efforts déployés pour faire reconnaître et accepter certaines perspectives plutôt que d'autres, témoignent de l'importance de la surface sociale, temporelle et spatiale au travers de laquelle se construisent et se diffusent les engagements (cf. CONTAMIN, 2010).

- 7 Différents travaux ont montré en psychologie sociale comment l'extension du champ psychologique, et donc la surface sociale, temporelle et spatiale à partir de laquelle va être vécue une situation, repose sur une interdépendance entre le temps, les autres, et l'espace ; entre les projections vers le passé et le futur, et la prise en compte de l'autrui et de l'ailleurs. Les expériences vécues d'une même situation seront ainsi profondément différentes selon l'espace psychologique à partir desquelles elles sont appréhendées. Projetée vers le futur, les autres et l'ailleurs, l'expérience d'une mobilisation ou d'un engagement prendra un sens radicalement différent de la même expérience vécue dans l'immédiat, l'ici et le maintenant. Ces deux formes d'expérience vécue se traduiront aussi dans des formes spécifiques d'action et de réflexivité sur l'action. Ce qui laisse imaginer les divergences profondes quand au sein d'un même mouvement co-existent ces différentes perspectives, et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur les stratégies adoptées.
- 8 Le temps, les autres et l'espace, autant de dimensions qui peuvent s'élargir ou se rétrécir en fonction des situations et qui pourraient s'agencer entre elles relativement librement. Ce que nous apprennent les travaux réalisés en psychologie sociale sur la question, c'est qu'en réalité une perspective ne se contracte pas seule. Être conduit, pour une raison ou une autre, à n'envisager que le présent entraîne la contraction des perspectives vers les autres et vers l'ailleurs. Fermer les perspectives spatiales, par l'assignation à résidence, par la clôture même simplement visuelle des perspectives, entraîne la focalisation sur le soi et le maintenant (TROPE et LIBERMAN, 2010). C'est ce qu'ont établi par exemple les travaux de CARSTENSEN (1999) montrant que l'émergence d'un changement, et donc de l'incertitude de l'avenir qui

l'accompagne, amène les individus à se centrer sur l'ici, le maintenant et les proches. D'autres recherches, fondées sur la théorie des niveaux de construits (*construal level theory*, TROPE et LIBERMAN, 2003) qui analyse l'effet de la distance temporelle sur le rapport à un objet, ont démontré que la distance temporelle à laquelle les individus et les groupes projettent des buts est un élément déterminant de la prise en compte d'autrui dans leur rapport à ces buts. Alors que l'urgence liée aux événements les plus proches dans le temps favorise la centration sur soi, ses buts propres et un sentiment d'indépendance perçue à l'égard d'autrui, des événements plus éloignés dans le temps entraînent une plus grande focalisation sur la présence des autres, une attention plus grande aux autres et une interdépendance perçue plus importante (VAN LANGE et JOIREMAN, 2008). Ces différentes recherches² mettent en évidence une corrélation entre rétrécissements de la profondeur temporelle du champ psychologique et les niveaux et formes de contacts entretenus avec les autres et, plus précisément, la manière dont la restriction du champ temporel amène à réduire la considération pour autrui.

- 9 On pourrait croire que se constitue ici une chaîne causale relativement simple et unidirectionnelle, conduisant de la restriction de champ temporel vers celle du champ social. Mais au-delà du fait que cette conclusion dépasserait la portée possible de ces travaux, l'inverse a également été démontré dans plusieurs recherches. Par exemple, en 2003, TWENGE, CATANESE et BAUMEISTER ont conduit une recherche expérimentale afin d'établir, entre autres, l'effet de l'exclusion sociale sur les perspectives temporelles. Leur protocole expérimental consistait à réunir des groupes de 4 à 6 personnes, à qui l'on demandait d'afficher leur prénom puis de discuter suivant un guide pré-établi (la tâche d'induction de proximité relationnelle, construite par SEDIKIDES en 1999). Ils demandaient ensuite aux participants d'indiquer les deux personnes avec lesquelles elles souhaitaient poursuivre la discussion et, sans utiliser ces réponses, répartissaient aléatoirement les sujets dans deux conditions : l'une où l'expérimentateur leur disait que tout le monde les avait choisis, et l'autre dans laquelle on leur disait que personne ne les avait choisis. Les mesures effectuées à la suite de cette manipulation de la situation font clairement apparaître que l'exclusion sociale a entraîné chez les sujets une centration sur le présent et un rétrécissement du

futur. Se retrouver seul, ou plutôt exclu des relations sociales, c'est aussi se retrouver assigné au présent et à l'ici.

- 10 On entrevoit ici comment le contexte social peut déterminer les perspectives et donc l'espace psychologique à partir duquel les individus et les groupes seront disposés à aborder les situations. Comme l'écrivent VAN LANGE et JOIREMAN (2008), les perspectives temporelles et sociales sont les cadres déterminants dans lesquels les individus et les groupes se positionnent face aux dilemmes sociaux. Et tout mouvement social est aussi un dilemme social qui vient introduire un conflit entre le court et le long terme, entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, entre l'ici et l'ailleurs. Conditions de l'engagement au-delà du présent individuel, ce sont justement les perspectives que la segmentation et l'insécurité sociale viennent restreindre par un effet de climat (CARVOUNAS et IRELAND, 2008). Par la restriction du champ psychologique qu'elles opèrent, les conditions sociales objectives établissent un climat psychosocial favorable à leur maintien, parce que défavorable à leur mise en cause (FIEULAINÉ et APOSTOLIDIS, in press ; FIEULAINÉ, 2007). La prise en compte d'autrui, des autres et donc l'engagement dans des pratiques qui contredisent souvent la maximisation des intérêts individuels immédiats, impliquent un ailleurs, un passé et un futur et donc de l'espace psychologique pour saisir, percevoir et se représenter la solidarité sociale, en quelque sorte « sereinement ». Lorsque le champ psychologique se restreint, que les perspectives se rétrécissent, l'autre, l'ailleurs et le futur sont davantage perçus comme une menace diffuse, un danger, une gêne, ne pouvant sans difficulté être intégrés à un « cheminement intentionnel », c'est-à-dire relativement anticipé, dans l'espace comme dans le temps. Comment se situer et situer autrui, dans l'espace social, si celui-ci se réduit à l'ici et maintenant ?
- 11 À cette dimension structurale s'ajoute un facteur dynamique, celui de l'orientation vers des buts et de sa capacité à organiser les conduites. Dans un champ psychologique restreint, les buts à court terme sont aussi des buts avant tout individuels et peu soucieux de l'interdépendance (LEE, AAKER et GARDNER, 2000). Là encore, les autres vont dès lors constituer davantage des obstacles que des ressources sur lesquelles s'appuyer, ou des acteurs avec lesquels se solidariser. Sous-jacent aux pratiques de l'engagement, il y a donc le contexte

psychosocial qui, par l'étendue de ses perspectives, structure en partie le sens que vont prendre ces pratiques, les intentions auxquelles elles répondent et, au final, les pratiques elles-mêmes. Déterminant donc les formes de la mobilisation face à l'adversité, le contexte psychosocial structure aussi le vécu même de cette adversité. La restriction du champ entraîne une forme d'intolérance au conflit, aux contraintes et aux charges, qui peut être aisément comprise. Si le champ psychologique est étendu par ses perspectives temporelles, sociales et spatiales, l'effort ou le poids exercé par une contrainte, un conflit ou une charge se répartissent à différents endroits du champ, de manière plus ou moins régulière. En ce sens, le champ étendu autorise davantage de « négociations » vis-à-vis de cette charge, des repositionnements, en choisissant les zones où la charge va s'exercer, ou bien en permettant des relativisations, sociales et temporelles, consistant à mettre en perspective les épreuves rencontrées au regard des autres, du passé et de l'avenir (FIEULAINÉ, KALAMPALIKIS et HAAS, 2009). Ainsi, psychologiquement, l'épreuve 1) pèse moins et 2) trouve des sortes de lignes de fuite, des évacuations relatives. En revanche, lorsque le champ est plus restreint, le conflit, la charge ou la contrainte exercent leur pression en un seul point ou presque, un peu comme une pointe, démultipliant leur caractère intolérable, l'impossibilité de faire-avec, mais aussi en restreignant les possibilités de faire-face, par le manque de perspectives susceptibles d'orienter l'action.



Flore Giraud (<http://floregiraud.fr>)

- 12 À l'heure actuelle, l'effet conjugué de l'insécurité et de la précarité sociale, de l'individualisme libéral et de la focalisation sur la nation conduit à entretenir un climat de restriction des perspectives temporelles, sociales et spatiales, qui se retrouve aussi bien au niveau macro que micro-contextuel. L'urgence, le présentisme, l'absence de projets, qui vont de pair avec l'isolement, la compétition généralisée, l'intolérance à l'autre, sont autant d'effets de climat, d'inductions idéologiques (LEWIN, 1951) qui, plus ou moins insidieusement, opèrent la restriction des champs psychologiques individuels. Concernant plus spécifiquement l'engagement, si son point de départ peut résider dans la réaction immédiate à un contexte insupportable, son maintien dans le temps nécessite l'ouverture de perspectives (conditions de la « raison stratégique », cf. BENSÂÏD, 2008), perspectives que le climat social referme continuellement. Deux écueils dans ce contexte nous semblent être à éviter : D'une part, le présentisme absolu, qui par une suradaptation au contexte empêche ou refuse toute raison stratégique, préservant ainsi l'énergie du moment tout en en perdant le sens, et d'autre part le « narratisme » qui, par la volonté de

contraindre le mouvement social à des schémas temporels contraire à ses possibilités, épuise la mobilisation par une mise en récit toujours précaire d'une « montée en puissance », d'une « décrue », d'une victoire ou d'une défaite. Il s'agit bien là de conflits de perspectives qui vitalisent ou dévitalisent un mouvement, des engagements. Faire le récit d'une mobilisation au moment même où elle se produit, croire trouver à chaque étape les indices d'un récit de victoire ou de défaite, c'est se situer dans une temporalité démentie par l'incertitude et le caractère épisodique des mobilisations récentes. Faire de toute mobilisation un pur instant immédiat, où chaque minute ne compte que pour elle-même, c'est s'acclimater un peu vite, sous prétexte de vitalité, au contexte même que l'on refuse et que l'on combat. Lutte de sens là encore, où les catégorisations sociales servent à discréditer les perspectives des autres (vieux cons stratégiques vs jeunes cons spontanéistes) et où les clivages et segmentations gagnent les rangs des manifestants.

- 13 Pour revenir à la place Bellecour ce jeudi 21 octobre 2010, la recherche de convergence entre des acteurs multiples de la mobilisation, d'autant plus forte qu'elle était empêchée par les cordons policiers, s'est heurtée à un conflit de perspectives, immédiates vs à long terme ; soi vs autrui ; ici vs ailleurs. En revanche, le mélange qui s'est fait dans de nombreuses manifestations entre ces différentes perspectives et les modes d'action qu'elles autorisent ou favorisent, s'il n'a pas complètement assuré pour cette fois la convergence, a au moins permis la coprésence, maintenue dans le temps, du présent de l'énergie et du futur de la stratégie. Il fallait voir, sur les places et dans les rues, cohabiter les perspectives, se mélanger la vitalité des « casseurs » et l'obstination des « coquelicots », il fallait assister à ces moments de confusion où se confondaient manifestation syndicale massive et organisée et « incidents » pourtant censés être « en marge » ou « en fin » de manifs. Il fallait donc voir, dans l'occupation de l'espace et du temps de ces mobilisations, le signe de la disparition des marges, de l'absence du milieu, dans un mélange des genres que les puristes n'ont pas manqué de désigner comme les indices de l'illégitimité de ce mouvement ou comme le signe d'un déficit de cohésion sociale (cf. la tribune intitulée « Le temps de la confusion sociale », parue dans *Le Monde* du 27 octobre 2010). Pourtant, cette confusion, nous

sommes quelques-uns à l'avoir *ressentie* comme la force de ce mouvement, ressentie seulement, à défaut d'une analyse stratégique à laquelle la plier. Ce n'est donc pas une idée qui a fait lien entre les perspectives, mais une situation marquée par des présences hétérogènes. Situation et présences rendues possibles dès lors que, comme le lait sur le feu, nous dépassons les bords, nous franchissons les limites et les cordons, en partageant et réinvestissant l'espace urbain, naturel, social et temporel. Et il semblerait que cette situation, si tant est qu'on aille jusqu'au bout, permette de retrouver enfin des perspectives qui prennent acte du climat présent pour le travailler de l'intérieur et faire exister la possibilité même d'un projet politique autonome. Et si ce jour-là, à Bellecour, nous n'avons pas franchi le cordon, c'est que nous n'étions pas prêts à placer au cœur de notre action ce slogan qui a porté et porte encore le printemps arabe : « nous n'avons pas peur ! »

Les photos illustrant l'article sont le travail de la photographe Flore GIRAUD durant le mouvement contre la réforme des retraites d'octobre 2010, dont elle nous a fait don d'utilisation gracieusement.

Vous pouvez retrouver son travail lors d'une exposition photo qui a lieu du 19 mars à fin mai, à : la librairie La Plume Noire, 8 rue Diderot, 69001 Lyon.

Vous pouvez également visionner son travail sur son site à : <http://floregiraud.fr>.



BIBLIOGRAPHIE

- BENSAÏD D. (2008), *Éloge de la politique profane*, Albin Michel, Paris.
- CARSTENSEN L. L., ISAACOWITZ D. M. et Charles, S. T. (1999), « Taking time seriously: A theory of socioemotional selectivity », in *American Psychologist*, n° 54, p. 165-181.
- CARVOUNAS D. et IREMAND D. (2008), « Precariousness, the Secured Present and the Sustainability of the Future », in *Time and Society*, n° 17, p. 155-178.
- CONTAMIN J.-G. (2010), « Cadrages et luttes de sens », in O. FILLIEULE E. AGRIKOLIANSKY et I. SOMMIER, *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, p. 55-75.
- FIEULAIN N. (2007), « Temps de l'urgence, temps du projet : la rencontre des temporalités dans le recours aux soins et à l'aide sociale en situations de précarité », in *Dossiers de la MRIE*, n° 15, p. 41-45.
- FIEULAIN N. et APOSTOLIDIS T. (in press), « Past Matters in Precariousness », in *Time and Society*.
- FIEULAIN N., KALAMPALIKIS N., HAAS V. et al. (2009), *Usages du Droit et représentations de la Justice : Enquête sur le (non)recours au Droit*. Rapport final de recherche, GREPS-Lyon 2/Mission de Recherche « Droit et Justice ».

- HOLMAN E. A. et ZIMBARDO P. (2009), « The social language of time: Exploring time perspective-social network connections », in *Basic and Applied Social Psychology*, n° 31, p. 136-147.
- JAMES W. (1890), *Précis de psychologie*, Marcel Rivière et Cie, Paris, 1915.
- LEE A. Y., AAKER J. L. et GARDNER W. L. (2000), « The pleasures and pains of distinct self-construals: The role of interdependence in regulatory focus », in *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 78, p. 1122-1134.
- LEWIN K. (1939), « Field theory and experiment in social psychology: Concepts and methods », in *The American Journal of Sociology*, n° 44, p. 868-896.
- LEWIN K. (1943), « Defining the field at a given time », in *Psychological Review*, n° 50, p. 292-310.
- LEWIN K. (1951), *Field theory in social sciences*, Harper, New York.
- MEAD G. H. (1932), *The Philosophy of the Present*, Open Court, Chicago.
- MELGES F. T. (1982), *Time and the Inner Future*, John Wiley and Sons, New York.
- SCHUTZ A. (2003, trad. française), *L'étranger*, Alia, Paris.
- TROPE Y. et LIBERMAN N. (2003), « Temporal construal », in *Psychological Review*, n° 110, p. 403-421.
- TROPE Y. et LIBERMAN N. (2010), « Construal level theory of psychological distance », in *Psychological Review*, n° 117, p. 440-463.
- TWENGE J. M., CATANESE K. R. et BAUMEISTER R. F. (2003), « Social exclusion and the deconstructed state: Time perception, meaninglessness, lethargy, lack of emotion, and self-awareness », in *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 85, p. 409-423.
- VAN LANGE P. A., JOIREMAN J. (2008), « How we can promote behavior that serves all of us in the future », in *Social Issues and Policy Review*, n° 2, p. 127-157.

NOTES

- 1 Pour une passionnante phénoménologie des parcs et de la tendance humaine à parquer, cf. Bruce BEGOUT (2010), *Le Park*, Paris, Allia.
- 2 Cf. aussi les travaux de MELGES (1982) faisant le lien entre troubles temporels et les transactions désynchronisées avec les autres (correspondant à des décalages, quiproquos, mésententes...) ; ou encore celui tout récent de HOLMAN et ZIMBARDO (2009) sur la perspective temporelle et les réseaux sociaux.

AUTEURS

Nicolas Fieulaine

Maître de conférences en psychologie sociale

IDREF : <https://www.idref.fr/11234366X>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-7827-6600>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/nicolas-fieulaine>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000097148335>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16215042>

Cynthia Cadel

Master 2 Recherche Représentations et transmissions sociales

IDREF : <https://www.idref.fr/243567227>

« L'engagement dans la clinique ou la sollicitude tempérée »

Francis Maqueda

DOI : 10.35562/canalpsy.2909

TEXTE

- 1 Dans l'ensemble des pratiques sociales, médico-sociales, médico-psychologiques, les désignations, catégories et autres classifications posent de délicats problèmes conceptuels, cliniques et éthiques... Nombre de praticiens se montrent très réticents, sinon franchement hostiles à toute désignation en arguant qu'on ne saurait réduire la personne qui vient consulter ou qui demande une aide à son statut d'usager voire de patient. Le souci de la globalité de la personne devrait l'emporter sur toute autre considération, comme celui de ne pas la réduire comme certains le diraient à « un appareil psychique ». Je préférerais dire que chacun d'entre nous est un citoyen.
- 2 La notion d'usager en particulier, qui s'est imposée peu à peu au rythme de l'emprise libérale sur les institutions et les pratiques, tire la personne qui vient consulter vers une position de consommateur. De plus en plus, certaines personnes viennent consommer du soin comme elles viendraient consommer autre chose, et du coup les offres de pseudo pratiques soignantes se font jour, faisant miroiter des rémissions des symptômes à court terme, sans chercher à savoir ce que le symptôme vient répéter dans la problématique globale de la personne. Un symptôme a cette particularité d'insister...
- 3 Dans un autre registre, l'espoir ou le mythe du zéro souffrance vient polluer la part nécessaire de la dimension tragique qui procède de toute existence. Le deuil, et le travail psychique qui l'accompagne, n'est parfois plus vécu comme un processus normal, certes douloureux, mais peut faire l'objet d'interventions clôturantes qui dérobent au sujet l'expérience de la confrontation au réel douloureux et aux affects que cela entraîne (le deuil ne suffit plus, on se voit affubler d'un trouble de dépression majeure ou d'un PTSD : post-traumatic-stress-disorder). La notion de victime s'impose et fait

coïncider alors le sujet, transformé en objet, avec un ensemble global soignable par la victimologie. Dans ces conditions on confond allègrement un événement traumatique avec le trauma, qui est un événement psychique, c'est-à-dire la manière dont un individu réagit selon son histoire à une situation éventuellement traumatique. Enfin, nous sommes de plus en plus confrontés à des usagers, qui – forts des renseignements trouvés sur Internet sur les comportements et les symptômes qui les dérangent, mais qu'ils entretiennent – viennent consulter en exhibant la documentation qu'ils ont choisie. Ils se présentent alors comme hyperactifs, bipolaires, sujets de TOC (troubles obsessionnels compulsifs) voire pré-schizophrènes, coupant par là même dans un premier temps la nécessaire confrontation de deux subjectivités, hors d'une organisation psychique modélisée ou pré-établie. Cependant, ce qu'il va falloir expérimenter dans les entrelacs des subjectivités, ce sont des zones de gris (ni noires, ni blanches) de flous partagés, de savoirs mis à l'épreuve, une praxis qui cherche à psycho dynamiser la clinique, c'est-à-dire à créer du lien et à vivre l'altérité.

- 4 Cette clinique-là implique une créativité sociale et institutionnelle, une inventivité relationnelle, des professionnels qui sachent se renouveler. Cela suppose toutefois de laisser à sa juste petite place les lubies obsessionnelles de l'idéologie managériale (le PMSI, programme médicalisé des systèmes d'information, et autres fredaines accréditrices) qui chercheraient à protocoliser nos pratiques en les vidant de leurs assises relationnelles. Cette psychiatrie industrielle transforme le patient en objet et propose aux institutions de soins de fonctionner à flux tendu. Elle emprunte au monde industriel, à celui de la grande surface sa logique de régulation, de dérégulation en fait, en s'appuyant sur le tout économique et les nouvelles technologies appréhendées sans beaucoup de préoccupations éthiques, notamment dans ce qu'elles imposent de logique binaire. On pourrait nous faire croire que les individus et les rapports humains fonctionnent sur le modèle d'une machine animée qu'on pourrait programmer à loisir : il suffirait de connaître le bon code d'utilisation pour la faire agir comme on l'entend. Tout devient intégré dans un schéma comportementaliste où les mots d'ordre seraient : inclusion, uniformisation, homogénéisation. Remarquons que cette logique s'appuie sur le

noyau le plus archaïque de l'être humain, celui où par crainte de la séparation, il s'agglutine pour ne pas se différencier, à un monde maternel tout puissant.

- 5 On l'aura compris, je pense, je revendique une pratique artisanale sinon bricolée, dans laquelle la pensée peut continuer à vagabonder, à errer. Il est intéressant à ce sujet de s'interroger sur la définition du mot bricolage, non pas tant celle courante qui fait état d'un travail d'amateur peu soigné, ce qui nous éloignerait du professionnel, mais plutôt dans son acception anthropologique qui évoque un travail dont la technique est improvisée, adaptée aux matériaux et aux circonstances. Je pourrais ce faisant rajouter une troisième définition, celle d'une expérimentation qui entraîne un résultat incertain et aléatoire, pour m'éloigner du sérieux et du scientifique chers aux professionnels qu'on voudrait instituer de nos jours.
- 6 En ce sens, je suis plus à l'aise pour parler de ces lieux interstitiels, non institués ou peu institués, que j'anime ou je fréquente au même titre que d'autres collègues (psy et travailleurs sociaux) et où l'on entend inmanquablement récriminations, inquiétudes, doutes sur la pertinence des actions menées ; un peu comme si, face à notre surmoi pétri d'orthodoxie, ces lieux-là représentaient une frange, une marge, une forme de dérive, d'illégitimité. Ce sont des lieux précaires, mais précieux à la fois, qui cherchent à accueillir les errances, les instabilités, les abandonismes, les vulnérabilités et leurs traumatismes éternellement irrésolus. Leur modèle tient plus à la marginalité qu'à l'institutionnalisation d'un cadre précis et strict, encore faut-il alors que le cadre soit dans notre tête, pour tenter de promouvoir ce que j'appellerai « une institution mentale », après Jacques HOCHMAN.
- 7 Sans doute aussi, comme chaque fois, des fragments de nos histoires personnelles sont-ils à l'œuvre dans le choix de ce type de clinique. L'usage que nous en faisons en transporte l'empreinte. Ainsi pour ma part, je porte l'empreinte du métissage, mais permettez-moi d'en garder la discrétion. Mais revenons au bricolage, celui dont je vous parle rappelle l'époque héroïque de cette psychiatrie communautaire, cette invention qui empruntait à RACAMIER « La psychanalyse sans divan » (1970). C'est bien évidemment une référence respectable qui m'a légitimé à la maintenir, parce qu'elle ouvre à une clinique (en

grec : au chevet du patient), une clinique qu'on qualifierait rapidement de psychosociale (terme que je n'aime pas beaucoup, car il aurait tendance à minimiser le psychisme), mais une clinique en fait, qui s'intéresse à la manière dont le sujet se débat dans le social et la quotidienneté. Dans cette clinique, il est parfois urgent de contenir, d'endiguer le désespoir, le recueillir, ne pas le laisser dévorer le sujet ; car celui-ci peut en mourir : de déchéance, d'auto-exclusion, de participation active à sa destruction (cf. les SDF, les sans-papiers, les demandeurs d'asile que j'évoquerai à la fin). Le bricolage, c'est d'abord « amarrer » ce sujet à une vie minimale, une vie psychique minimale, c'est-à-dire l'aider à retrouver le goût de penser ; « amarrer » à un lien social précaire, fragile qui lui servira de contrat narcissique supplétif, qui le reliera à l'ensemble narcissique humain. En d'autres termes, « faire société » ensemble.

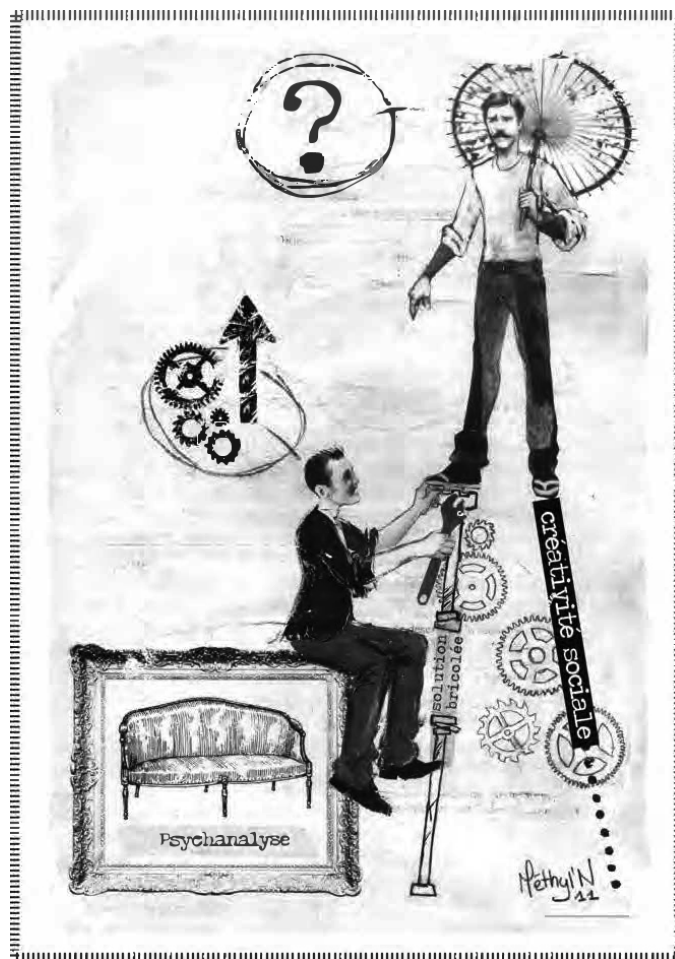
- 8 Cependant, ces situations banales que nous rencontrons dans nos dispositifs d'accueil puis de soins ne sont pas sans soulever des difficultés. Les travailleurs sociaux et les soignants sont en effet confrontés à des sujets en état de grande détresse psychique, physique et sociale. Un mouvement spontané nous porte alors au secours de l'autre, c'est la sollicitude qu'il va falloir apprendre à tempérer. L'affect de sollicitude est au cœur de toute démarche soignante, et le processus psychique en œuvre dans son apparition est évidemment l'identification. Par empathie nous voilà donc à la place de l'autre, en train de vivre cette incapacité, ce manque, cette détresse. C'est le même mécanisme qui est à l'œuvre chez la mère attentive à la détresse de son bébé, ce qui la conduit à répondre de façon adéquate aux attentes de son enfant. Je vous passe les aléas de cette relation et le minimum de frustration nécessaire au développement du bébé, mais ce qui est important c'est l'identification à la détresse, à la souffrance de l'autre, c'est l'étape initiale, c'est en quelque sorte ce que nous prêtons à l'autre : notre sollicitude. RACAMIER avait ces mots tout simples : « Un patient psychotique ne s'identifiera qu'à celui qui aura au préalable accepté de s'identifier à lui. » (1980.) Au-delà du patient psychotique, toute personne d'ailleurs. Toutefois, cette attitude n'est pas anodine, car le besoin impérieux de venir en aide à l'autre, risque d'enclencher une succession d'attitudes dommageables pour la suite de la relation. En effet nous prenons le risque d'amener notre interlocuteur à un vécu

humiliant d'impuissance qui réveille en lui le vécu archaïque du nourrisson impotent et envahi par les pulsions envieuses envers la mère. Trop de sollicitude et le sujet se sent envahi, blessé dans son amour-propre, confronté à son incapacité à venir à son propre secours ; il peut alors disqualifier ses propres capacités, tout en se montrant envieux à notre égard et donc attaquant. Il nous faut donc tempérer cette sollicitude, c'est-à-dire accepter de différer une réponse agie à leur détresse pour leur laisser le temps d'élaborer la leur (que nous soutiendrons). Leur solution peut ne pas nous convenir, mais il est assez remarquable que quand ça marche, les emprunts sont assez partagés, ce qui veut dire que l'identification a fonctionné dans les deux sens. Plus globalement, cela signifie pour le sujet que sa capacité à se venir en aide à lui-même est reconnue et soutenue par un autre être humain, qui accepte d'en payer le prix ; c'est-à-dire, ses affects d'inquiétude, les reproches de son surmoi et éventuellement ceux de ses collègues.

9 Remarquons cependant que l'impératif de sécurité, doublé de sa référence au droit¹, aujourd'hui dominant dans tous les secteurs de l'activité humaine, et la protocolisation des réponses qui neutralise les affects de sollicitude en les remplaçant par des éléments codifiés de réponse, sont les deux obstacles majeurs qui limitent la liberté intérieure de chaque soignant ou travailleur social, en ne favorisant guère le libre exercice d'une authentique sollicitude tempérée (la relation est transformée en procédure éventuelle). Aussi nous faut-il résister à ces nouvelles pratiques institutionnelles et soignantes qu'on voudrait nous imposer ; non pas tant parce qu'elles apportent des réponses codifiées, mais surtout parce qu'elles privent le sujet d'exercer envers lui-même ses propres capacités de sollicitude, qui est un des éléments constitutifs de l'estime de soi. Le nouveau sujet promu ainsi sera un usager, consommateur de réponses stéréotypées, homogénéisées, typique en fait du talon d'Achille paradoxal du nouveau monde libéral, c'est-à-dire son aspect totalitaire. Voilà le sens actuel de l'histoire institutionnelle : l'institution totale !

10 Continuons donc à promouvoir des pratiques institutionnelles et soignantes où les processus fondamentaux d'identification à la communauté humaine continuent à œuvrer. Quitte encore une fois à ce que le résultat ressemble à un bricolage, aléatoire, improvisé,

finalement peu soigné. Ce bricolage est cependant exigeant, puisqu'à partir du moment où l'on n'est plus retranché derrière les protocoles et codifications, les personnes que nous rencontrons nous ressemblent comme des frères ; c'est-à-dire qu'elles suscitent en nous des identifications singulières. C'est donc à partir de notre éprouvé, dont j'ai rappelé les précautions d'usage, que le sujet va capter en lui-même ce que l'autre y a déposé, pour se le traduire, afin d'en restituer quelque chose à l'autre, en lui rendant « détoxiqué », et petit à petit une relation peut s'installer.



Adeline Bidon (adeline.bidon.illustration@gmail.com, <http://methyline.blogspot.com>)

- 11 Je voudrais finir par une illustration concrète de ce que je viens d'exposer. Je travaille, entre autres, dans un dispositif d'accueil et de consultations somatiques et psychologiques pour des personnes en situations très précaires, sans droits pour la plupart. Il y a là

beaucoup de sans-papiers, des demandeurs d'asile voire des titulaires de la CMU (couverture médicale universelle) que des médecins refusent. Au même titre que mes collègues somaticiens et psychistes, j'essaye de leur proposer un cadre régulier d'entretiens et de rencontres, afin d'établir une régularité qui peut permettre à la continuité psychique de s'installer et par là même de recouvrer une certaine estime de soi. Dans ce dispositif, pour des raisons qui tiennent à une partie de mon histoire professionnelle (MAQUEDA F., 1998), on m'adresse prioritairement des personnes, demandeurs d'asile, victimes principalement de conflits armés, de violences de guerre extrêmes (et en particulier des jeunes mères ou des futures mères).

- 12 À ce titre, je vais accueillir, une jeune femme bosniaque de 23 ans, réfugiée depuis peu avec son mari et qui viennent de fuir la Bosnie, plus de 10 ans après les accords de Dayton (1996), ceux qui ont scellé une paix précaire en ex-Yougoslavie. Les raisons qu'elle donne à sa fuite sont les suivantes. Quelques mois auparavant, ils ont essayé de récupérer la maison familiale à cheval sur une ligne de séparation du conflit inter-communautaire, et à cette occasion, alors que son mari est roué de coups et assommé, elle se fait violer par plusieurs individus dans une violence extrême et intentionnelle. Bien évidemment, elle connaît ses agresseurs, issus d'un voisinage hostile, mais intouchable. La plainte qu'ils déposent est insuffisamment reçue ; ils sont menacés de représailles (nous sommes là encore dans les soubresauts de la purification ethnique où le narcissisme des petites différences coule à flots). Terrorisés, ils s'enfuient et rejoignent à Lyon une sœur et sa famille ayant obtenu l'asile précédemment. Enceinte de 4 mois à l'époque de l'agression, elle perd son bébé suite aux violences et quand elle vient me rencontrer, elle est de nouveau enceinte de 4 mois ; mais sidérée, anéantie, empêchée de penser par la collusion des dates. Elle ne peut se déprendre de l'idée qu'elle va perdre son nouveau bébé, au *summum* d'une angoisse amplifiée par le rejet d'une première demande d'asile. Elle est menacée d'expulsion dans son pays d'origine. Autant vous dire que même si j'ai un peu l'expérience de ces situations, elle m'inquiète excessivement. J'en arrive même à penser à une hospitalisation préventive afin de surveiller cette grossesse et prendre soin de son état psychique. Mais prenant en compte, finalement, le fait qu'elle a

survécu à toutes ces épreuves et pour ne pas la disqualifier, je vais mettre en place un travail (« d'accouchement ») au plus près, avec l'aide de l'interprète, lui faisant accepter peu à peu des entretiens réguliers, réglés, qui font appel à ses capacités de prendre soin d'elle-même. J'ai perçu par ailleurs qu'un transfert de type maternel pouvait s'installer avec l'interprète tout comme un transfert de type paternel avec moi-même. En d'autres termes, une alliance thérapeutique était possible. Cependant, elle maintiendra chez moi, une ligne de tension d'inquiétude, alimentée par les fantasmes qu'elle exprime crûment d'une éventuelle pollution après-coup des violeurs sur ce nouveau bébé. En fait, elle est traversée par la pensée folle que le bébé pourrait être celui des agresseurs, pensée alimentée par les photos des échographies, où elle projette une ressemblance avec le visage d'un des agresseurs. L'accouchement approchant, elle est de plus en plus angoissée ; je découvre à ses questions qu'elle n'a pas bénéficié de cours d'accouchement, parce qu'elle ne les a pas demandés ; et je vais intervenir (très en colère) auprès des sages-femmes de la plus grande maternité hospitalière de Lyon, où elle doit accoucher. Dans les derniers jours, rompant une fois de plus avec toutes mes protections orthodoxes, je vais même lui donner mon numéro de téléphone portable (demandant à l'interprète de faire de même) et nous communiquerons par SMS, dans un sabir mi-français, mi-anglais, parfois bosniaque, qui m'obligera à appeler l'interprète un dimanche. Elle accouchera, finalement en retard (je pensais : elle le garde au chaud ou elle veut l'asphyxier) au petit matin du jour d'une séance que nous devions avoir, et me téléphonera à l'heure dite de la séance alors que je l'attends (nous étions convenus de ne rien déroger au cadre, ne serait-ce que pour prévenir une éventuelle reconduite aux frontières). Vous conviendrez que c'est remarquable d'un processus thérapeutique, alors que le cadre était éminemment fragile et bricolé.

- 13 Je suis donc allé la voir, avec un peu de retard, celui du temps pris pour me rendre à la maternité. Elle me le fit remarquer, comme je le lui reprochais souvent. Mais j'étais à la maternité, bien évidemment dans des conditions non protocolisées (en dehors des heures de visites, assez tôt le matin, et décidé à ne pas faire état de ma position de soignant au cas où je serais arrêté, pour deux raisons : l'une, afin de ne pas alerter faussement le personnel sur ce qu'il interpréterait

par ma présence comme une éventuelle pathologie de cette jeune femme, l'autre, de ne pas être reconnu comme celui qui avait rôlé pour les cours d'accouchement). Je me surprendrais moi-même à être rassuré par l'extrême ressemblance de cette petite fille avec son père, présent au chevet de sa femme puisque l'accouchement datait de quelques heures. Depuis, elle continue à venir me voir, souvent accompagnée du bébé, au sujet duquel elle me questionne parfois, quant à l'évolution normale de son développement. Elle va finir par bénéficier d'un titre de séjour provisoire pour raison médicale.

- 14 C'est une histoire qui ressemble à d'autres que je connais, et que d'autres professionnels rencontrent probablement. Mais je vous l'ai livrée pour finir, parce qu'elle fait partie de nos histoires, de nos héritages, de nos temps institutionnels et soignants ; c'est une histoire comme d'autres où nous sortons de nos cadres institutionnels pour que quelque chose se transforme. Reste que pour faire cela, il faut avoir un cadre mental, une institution mentale qui nous donne confiance, qui nous permet d'exercer cette sollicitude tempérée faite d'identification à l'autre et qui permet à l'autre de s'identifier à nous ; ce va-et-vient d'identifications croisées, si on veille à les maintenir, nous protège en fait de l'institution totale. L'héritage, c'est la durée et la transmission ; j'ai essayé de vous dire le mien : la psychiatrie communautaire et la psychanalyse sans divan. Nous nous livrons en fait à un travail de passeur (MAQUEDA F. 2008).
- 15 Mais enfin quand on s'interroge, comme moi aujourd'hui, somme toute à la fin d'une carrière sur l'histoire institutionnelle, c'est la première fois, je crois, où les institutions tutélaires et leur mode de management, essayent autant de nous imposer un mode de fonctionnement unique basé sur l'économique. Ce mode de fonctionnement se présente, qui plus est, comme anhistorique, en tentant de ne pas tenir compte de ce qui s'est passé auparavant. Je reste optimiste cependant ; car il reste toujours au cœur des hommes cette faculté d'inventer le monde, c'est-à-dire les institutions, celles qui garantissent qu'une vie humaine « suffisamment bonne » puisse durer. Ces institutions articulées entre elles, sont les pièces élémentaires de ce que l'on peut appeler la culture ou l'ordre symbolique. Elles disent tout à la fois, ce qu'est le monde et ce que sont les sujets qui l'habitent. Je crois qu'il est possible de penser, de soutenir, qu'un temps pourrait advenir où les institutions seront

jugées à leur capacité de respecter la vie, à construire du « vivre ensemble ».

BIBLIOGRAPHIE

MAQUEDA F., *Carnets d'un Psy dans l'humanitaire. Paysages de l'autre*, Éres, Ramonville-Saint-Agne, 1998.

MAQUEDA F., *Rivages identitaires. Exercices de passeur*, Les éditions du journal des psychologues, Revigny-sur-Ornain, 2008.

RACAMIER P.-C., *La psychanalyse sans divan*, Payot, Paris, 1970.

RACAMIER P.-C., *Les schizophrènes*, Payot, Paris, 1980.

NOTES

1 Les droits de la personne sont éloignés de la figure du citoyen parce qu'ils isolent l'individu de son groupe d'appartenance, en l'enfermant dans la subjectivité de ses droits égoïstes. Ces droits s'attachent alors plus à la singularité de l'individu qu'à l'universalité des droits. C'est dans ce registre qu'on entend des usagers dire : « C'est mon droit ! » L'individu singularisé, atomisé est renvoyé hors du débat politique, dans des droits à consonance privée, qui sont concédés par des procédures sélectives, induisant des comportements de soumission, d'obéissance et de conformité.

AUTEUR

Francis Maqueda

Psychologue clinicien, psychothérapeute à Santé mentale et communautés à Villeurbanne, membre de la consultation de Médecins du Monde à Lyon, ex-président d'Appartenances, ex-chargé d'enseignement à l'université

IDREF : <https://www.idref.fr/035637587>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000047159319>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13326195>

La régulation des relations professionnelles par le contrat de travail

Franck Héas

DOI : 10.35562/canalpsy.2910

PLAN

La caractérisation du contrat de travail

Le contenu du contrat de travail

L'exécution du contrat de travail

TEXTE

- 1 La relation de travail qui se noue entre un employeur et un salarié n'est pas une convention classique. En effet, le travailleur met sa force de travail (quelle qu'en soit la nature manuelle, intellectuelle ou autre), « corps et esprit », au service d'un donneur d'ordre qui dirige, organise et contrôle l'environnement et les modalités de la prestation fournie (MÉDA D., 2004, p. 44). De ce point de vue, le contrat de travail se distingue de nombreuses autres conventions puisque la personne du salarié est consubstantielle du contrat qu'il souscrit et fonde directement la volonté de l'employeur de l'engager.
- 2 C'est pourquoi le droit du travail est né d'un « objectif » (SPYROPOULOS G., 2002, p. 391) de protéger la partie considérée comme la plus faible au contrat de travail : le salarié. Il est exact d'affirmer que cette branche du droit a de bien « humbles origines » (ROMAGNOLI U., 2005, p. 8). La loi du 22 mars 1841, considérée comme la première loi sociale même si elle se fondait plus sur des considérations militaires que philanthropiques, ambitionnait ainsi de réglementer le travail des enfants : âge minimal d'admission au travail fixé à 8 ans ; interdiction d'employer des enfants (de plus de 8 ans !) aux travaux de nuit ou dangereux ; durée maximale du travail fixée à 8 heures pour ceux de 8 à 12 ans et à 12 heures pour ceux de 12 à 16 ans. Ce texte ne fut pratiquement pas appliqué, mais a marqué un changement idéologique. Il est en effet apparu par la suite nécessaire de développer une réglementation spécifique pour les relations

professionnelles. La loi du 19 mai 1874 fixa l'âge minimal d'admission au travail à 12 ans et la durée quotidienne maximale de travail à 12 heures. Outre le travail des enfants et des filles mineures, la loi du 2 novembre 1892 organisa également le corps des inspecteurs du travail. La loi du 9 avril 1898 créa un système autonome d'indemnisation des accidents du travail. Le repos hebdomadaire fut institué par la loi du 13 juillet 1906, la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures par la loi du 23 avril 1919. Les retraites (1910), le développement des assurances sociales (surtout à partir de 1930) ou l'organisation du dialogue social, la représentation du personnel, la semaine de 40 heures et les congés payés (1936) suivirent.

La caractérisation du contrat de travail

- 3 Si le droit du travail est bien une branche autonome du droit, c'est aussi parce que les relations qu'il ambitionne de réguler s'exécutent dans le cadre d'un contrat *sui generis* (de son propre genre). Le Code civil de 1804 évoquait le contrat de louage de service. L'essor des activités professionnelles au ^{xix}^e siècle a imposé le contrat de travail, que le Code du même nom ne définit toujours pas aujourd'hui. À cet égard, la qualification juridique de contrat de travail demeure toutefois indisponible, c'est-à-dire qu'elle ne dépend ni de la volonté des parties et/ou de la dénomination donnée par elles. C'est pourquoi le contrat entre un participant à une émission de télé-réalité et la société de production peut être requalifié en contrat de travail (Cass soc 3 juin 2009, n° 08-40981). À l'inverse, une telle qualification peut être exclue à l'endroit d'un dirigeant d'entreprise peu subordonné envers sa société (Cass soc 12 janvier 2010, n° 09-70156).
- 4 Le label « contrat de travail » est donc scrupuleusement contrôlé par les juges au regard des faits et conditions concrètes dans lesquelles la convention s'exécute. Il est ainsi de jurisprudence constante depuis 1954 que le contrat de travail est une convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité au service d'une autre personne sous la subordination de qui elle se place, en contrepartie d'une rémunération. Dès qu'un individu accomplit des tâches à titre professionnel, de manière effective et personnelle, pour le compte d'autrui, que l'intéressé est payé en retour et que son travail est placé

sous l'autorité du commanditaire, il y a contrat de travail et le droit du travail s'applique impérativement.

Le contenu du contrat de travail

- 5 Synallagmatique et bilatéral, tout contrat de travail met à la charge des deux parties des obligations réciproques : cette convention organise un échange (AYNÈS L., 2006). S'agissant de l'employeur, l'obligation principale est le versement du salaire et la fourniture du travail à effectuer. La Cour de cassation a récemment considéré que si l'employeur ne fournit pas le travail convenu, le salarié peut prendre acte de la rupture de son contrat, aux torts de celui-ci (Cass soc 3 novembre 2010, n° 09-65254). L'employeur est également tenu d'une obligation de loyauté, d'exécution du contrat de travail en toute bonne foi. L'idée est de moraliser la relation professionnelle, en évitant les abus ou mesures critiquables. Cette obligation de bonne foi (inscrite pour les deux parties à l'article L 1222-1 du Code du travail) est violée dès lors que l'employeur impose une mutation immédiate, en dépit d'une situation familiale qu'il sait critique (Cass soc 18 mai 1999, n° 96-44315), active une clause de mobilité sans vérifier la compatibilité avec les « obligations familiales impérieuses de la salariée » (Cass soc 13 janvier 1999, n° 06-45562), supprime la navette de l'entreprise au bénéfice d'un salarié ne pouvant utiliser les transports en commun tôt le matin (Cass soc 10 mai 2006, n° 05-42210) ou n'assure pas l'adaptation du salarié à l'évolution de son emploi (Cass soc 25 mai 1992, n° 89-41634).
- 6 Outre l'obligation de fournir une prestation de travail, le salarié est aussi tenu à une exigence générale de loyauté qu'il ne respecte pas s'il travaille pendant un arrêt maladie (Cass soc 21 octobre 2003, n° 43-943), si, en tant que DRH, il élabore un plan de départs volontaires dans lequel il s'inclut, pour ensuite contester devant le juge la rupture de son contrat de travail (Cass soc 29 mars 2005, n° 03-43407), s'il fraude la caisse de sécurité sociale qui l'emploie (Cass soc 25 février 2003, n° 00-42031) ou s'il dénigre la direction de l'entreprise auprès d'une nouvelle collègue (Cass soc 3 avril 2007, n° 05-45123).
- 7 En plus de ces obligations générales, les parties sont également tenues de respecter l'ensemble des dispositions expressément inscrites au contrat de travail. À cet égard, même si l'écrit n'est pas

obligatoire sauf pour les contrats spéciaux (CDD, intérim, apprentissage ou alternance) ou prévoyant des modalités particulières (travail à temps partiel, à domicile ou auprès d'un groupement d'employeurs), la rédaction d'un document attestant du contenu du contrat de travail doit être privilégiée. S'agissant du contrat à durée indéterminée (qui est la « forme normale et générale de la relation de travail » selon l'article L. 1221-2 du Code du travail), le formalisme est grandement allégé et l'article L. 1221-1 du même Code dispose que leur contrat « peut être établi selon les formes que les parties contractantes décident d'adopter », mais en français (article L. 1221-3 Code du travail).

- 8 Les clauses dites générales s'imposent alors. Il s'agit pour l'essentiel de l'identité des parties, de la nature du contrat de travail, du lieu de travail, de la date d'engagement, de la qualification et classification professionnelle, de la rémunération (salaire de base et primes éventuelles), de la durée et des horaires de travail, des conventions et accords collectifs applicables ou de la prévoyance et de la retraite complémentaire. Souvent soumises à des conditions particulières, toutes les autres clauses sont facultatives et leur existence est subordonnée à la volonté des parties (généralement l'employeur ; le contrat de travail reste souvent un contrat d'adhésion, à l'instar du contrat d'assurance) et à leur inscription dans la lettre du contrat de travail : période d'essai, clause de reprise d'ancienneté, clause de domiciliation, rémunération au forfait, clause d'objectif, clause de mobilité géographique, télétravail, clause d'exclusivité ou de fidélité, clause de non-concurrence, délégation de pouvoir, clause de dédit-formation, etc.

L'exécution du contrat de travail

- 9 Une fois conclu, le contrat de travail devient la loi des parties jusqu'à sa rupture et c'est lui qui fixe « la force obligatoire du rapport de travail » (SUPIOT A., 1994, p. 44). Pendant toute cette période, il doit alors être exécuté conformément aux modalités conclues. Pour autant, les adaptations de ce contrat sont possibles et le contenu de la convention peut évoluer. La jurisprudence distingue en la matière la modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail.

- 10 La première touche à l'armature, au socle et aux piliers de la relation professionnelle. À ce titre, la rémunération, la qualification professionnelle, le lieu de travail ou la durée ne peuvent être modifiés, directement ou indirectement et même de façon minime, sans l'accord du salarié. Juridiquement, cela signifie que celui-ci peut parfaitement refuser ces modifications, sans être considéré comme fautif : par conséquent, le licenciement motivé par le refus du salarié d'une modification du contrat de travail est nécessairement injustifié et sanctionné comme tel. Une adaptation sur tout autre élément de la relation de travail relève en revanche du pouvoir de direction de l'employeur et s'impose au travailleur : horaires, répartition de la durée du travail sur la journée ou la semaine (sauf horaires de nuit), attributions (dès lors que le travailleur reste employé à des fonctions de même niveau de qualification professionnelle), organisation concrète du travail, répartition des bureaux par exemple. Tout refus d'un tel changement des conditions de travail est automatiquement fautif.
- 11 La question du lieu de travail reste particulière et problématique. Plus précisément, ce n'est pas tant le lieu de travail en lui-même qui constitue un pilier du contrat de travail, que le secteur géographique. Ainsi, l'employeur conserve le pouvoir de muter le salarié (donc, de changer le lieu de travail), à l'intérieur d'un même secteur géographique. Au-delà, de ce secteur dit géographique, la mutation (hors clause de mobilité) constituera une modification du contrat de travail que le salarié pourra donc décliner. La notion de secteur géographique dépend largement des circonstances, varie donc au cas par cas et demeure largement imprécise ; il n'existe pas de définition générale du secteur géographique, ce qui en pratique peut se révéler grandement problématique. La Cour de cassation a ainsi considéré que la mutation s'opérait dans le secteur géographique et s'imposait donc au salarié, pour un transfert du lieu de travail dans la même agglomération (Cass soc 17 juin 1998, n° 96-42976), dans la couronne urbaine d'un chef-lieu de département (Cass soc 3 mai 2006, n° 04-41880), de Versailles à Chartres (Cass soc 1^{er} juillet 1998, n° 96-42989) ou de Malakoff à Courbevoie (Cass soc 20 octobre 1998, n° 96-40757). Différemment, il y a modification du contrat de travail (en l'absence de clause de mobilité) et le salarié peut donc refuser une mutation de Lyon à Paris (Cass soc 27 mai 1998, n° 96-40929) ou un déplacement

du lieu de travail de 58 kilomètres (Cass soc 4 janvier 2000, n° 97-45647). En dépit de cette grande variété, il semblerait que les juges apprécient l'ampleur du secteur géographique au regard de la nature et du degré de responsabilité du salarié (Cass soc 22 janvier 2003, n° 00-43826).

- 12 Enfin, il convient de noter que l'indication d'un lieu de travail sur le contrat de travail n'exclut pas nécessairement la possibilité pour l'employeur de muter le salarié. Cette mention n'a valeur que d'une information, à moins qu'il ne soit stipulé, par une clause claire et précise, que le salarié exécutera son travail exclusivement dans ce lieu (Cass soc 3 juin 2003, n° 01-43573)... ce qui est rarement le cas.
- 13 Soumis à la bonne foi des parties, à la liberté contractuelle des protagonistes, mais également à l'appréciation des juges, le contrat de travail est donc un instrument important et constant de régulation des relations professionnelles entre l'employeur et le salarié : le « contractualisme » demeure essentiel en droit (SUPIOT A., 2005, p. 142).

BIBLIOGRAPHIE

AYNÈS L., « Vers une déontologie du contrat ? », *Bulletin d'information de la Cour de cassation*, n° 646, 2006.

MÉDA D., *Le travail*, PUF, Paris, 2004.

ROMAGNOLI U., « Libres propos sur les rapports entre économie et droit du travail », in *Le droit du travail confronté à l'économie. Actes de la journée d'hommage à G. Lyon-Caen*, dir. A. JEAMMAUD, Dalloz, Paris, 2005.

SPYROPOULOS G., « Le droit du travail à la recherche de nouveaux objectifs », *Droit Social*, n° 4, p. 391-400, 2002.

SUPIOT A., *Critique du droit du travail*. PUF, Paris, 1994.

SUPIOT A., *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Seuil, Paris, 2005.

AUTEUR

Franck Héas

Maître de conférences à l'Université de Nantes, Droit et Changement Social,
UMR-CNRS n° 3128, Université de Nantes

IDREF : <https://www.idref.fr/052578615>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000043543137>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13565726>

Coup de cœur

Thoms HEAMS-OGUS, *Cent seize Chinois et quelques*

Jean-Marc Talpin

RÉFÉRENCE(S) :

Thoms HEAMS-OGUS, *Cent seize Chinois et quelques*, Seuil, collection Fiction et Cie, 2010, 128 pages, 15 euros

TEXTE

- 1 *Cent seize Chinois...* est un premier roman, on manque de repère pour l'aborder. On a en mémoire une présentation rapide dans les chroniques des romans de la rentrée, elle donne envie d'aller voir. Le point de départ intrigue : en 1941, MUSSOLINI a fait arrêter et rassembler dans un camp les Chinois qui vivaient en Italie :116 et quelques. La Chine en guerre avec le Japon, allié à l'Allemagne nazie, était un ennemi. Ainsi, se retrouvèrent rassemblés ces Chinois dispersés dans le pays, certains riches, d'autres pas, souvent seuls, isolés pour certains.
- 2 On s'attend à quoi ? Un roman (c'est marqué sur la couverture), à un livre d'histoire ? À quoi encore ?
- 3 Et on trouve un texte qui ne ressemble pas à grand-chose de connu, j'aurai envie de dire : un roman abstrait, si cela pouvait aider. Certains livres séduisent le lecteur, d'autres semblent impénétrables. Celui-ci déroute, il ne fait rien pour séduire, ni pour repousser, il suit son chemin. Et l'on se dit, au bout d'un moment, que ce livre a choisi de nous faire vivre quelque chose de l'incompréhension de ces Chinois mis dans une situation absurde, eux qui, sans doute du fait de leur migration, sont demeurés, fors leur commerce, au bord de la société italienne.
- 4 D'ailleurs, ils n'ont pas de nom, sinon le prêtre envoyé par le Vatican, sans doute pour les soutenir, partager leur vie. Pas de nom dans le récit, mais une liste à la fin, qui produit un effet d'étrangeté : ils demeurent abstraits, ce pourrait être un monument aux morts.

- 5 D'ailleurs, ils ne sont pas décrits, sinon quelques-uns lorsqu'ils retiennent le regard d'un villageois plutôt hostile au régime fasciste. Sinon un petit sous-groupe, vers la fin, qui s'est sauvé et a rejoint un site de la résistance italienne.
- 6 Thoms HEAMS-OGUS choisit de nous les faire vivre à travers le paysage, les sensations de couleur, de chaleur et de froid, créant le monde que l'on croit fantomatique de ceux avec lesquels on n'échange pas, dont le monde paraît énigme. Comme cette histoire de concentration pour ces Chinois.
- 7 On finit ce livre sans être sûr d'avoir retrouvé sa route, mais impressionné de la rencontre.

AUTEUR

Jean-Marc Talpin

IDREF : <https://www.idref.fr/087994194>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-2979-7442>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/jean-marc-talpin>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000004710772>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15595586>

Interview

Entretien avec René KAËS au sujet de son ouvrage *Les alliances inconscientes*

René Kaës et Frédérik Guinard

NOTES DE LA RÉDACTION

Propos recueillis par Frédérik GUINARD, le 21 juin 2010.

TEXTE



Canal Psy : René KAËS, nous sommes d'abord très heureux de vous accueillir à nouveau dans les pages de *Canal Psy*. Nous vous avons interviewé en 2007 pour la sortie d'*Un singulier pluriel* chez Dunod et nous vous retrouvons avec ce nouvel ouvrage, *Les alliances inconscientes*.

Pourriez-vous nous préciser la manière dont s'est formé le projet de ce livre ? Comment se situe-t-il par rapport à vos travaux ?

René KAËS : Certaines formations qui appartiennent à ce que j'appelle « alliance inconsciente » ont été décrites avant que je ne m'en occupe et que j'en propose non seulement un repérage et une description systématique, mais surtout une problématique capable de caractériser ses enjeux inconscients et ses incidences sur les

formations et les processus de l'inconscient. Mon propos est, il est constant, de comprendre comment le sujet, les liens intersubjectifs et les ensembles tels que le groupe, le couple, la famille et les institutions sont travaillés, façonnés par ces alliances, comment elles construisent des subjectivités, comment elles se transmettent et se transforment ou non, comment elles se délient.

C. P. : Lorsque l'on est étudiant en psychologie, chercheur, professionnel, de nombreuses recherches sont nécessaires pour approcher les différents concepts qui précisaient les phénomènes d'alliance inconsciente : Nous avons FREUD bien sûr, André GREEN, Piera CASTORIADIS-AULAGNIER avec le contrat narcissique, vous-même sur la notion du pacte dénégatif, Michel FAIN avec la communauté de déni... Votre ouvrage parvient à dérouler ces différents travaux et de les repérer les uns par rapport aux autres dans le champ des alliances inconscientes.

R. K. : Vous avez raison de parler des travaux d'auteurs qui ont relevé des pactes ou des contrats, et qui les ont observés ou qui en ont imaginé le fonctionnement, comme FREUD par exemple lorsqu'il parle du pacte entre les Frères et de l'Alliance symbolique avec le Père. Il me semble toutefois que j'ai contribué à donner à ces alliances une plus grande visibilité, j'en ai exploré les divers types, qualifié la consistance au regard de l'inconscient, et finalement construit la problématique en la maintenant dans le champ de la psychanalyse. Ce fut en tout cas mon projet. Pour y parvenir, ici encore j'ai pris appui sur la clinique des ensembles et des liens, une clinique dont, par exemple, FREUD ne disposait pas, ou que LACAN rejetait, ou que FAIN limitait à la configuration hystérique. Mais il y a autre chose : la notion que les alliances sont inconscientes et qu'elles déterminent de processus et les mécanismes de l'inconscient chez les sujets qui y sont associés est, je crois, une idée nouvelle.

Il existe une assez grande variété d'alliances. J'en ai distingué quatre grandes catégories : les alliances structurantes comme le contrat narcissique, le pacte fraternel et l'alliance symbolique avec le Père, le pacte de renoncement à la réalisation directe des buts pulsionnels destructeurs. Les alliances défensives forment un second ensemble où figurent les pactes dénégatifs les dénis en commun, leurs dérives pathologiques formant une troisième catégorie, avec notamment les contrats pervers et les pactes narcissiques. Une quatrième catégorie,

que j'emprunte à J.-P. PINEL est celle des alliances offensives. Pour prendre un exemple bénin dans l'actualité, on pourrait dire que l'équipe de France de football n'a pas pu se former sur deux alliances inconscientes qui lui étaient indispensables pour jouer un bon foot et gagner : l'illusion groupale associée à une alliance offensive, et qu'elle s'est paralysée par ses conflits fratricides.

Je voudrais insister sur ce point : c'est le travail psychanalytique en situation plurisubjective, avec les groupes et les familles, qui a ouvert un accès à l'expérience, à la connaissance de ces alliances et au traitement de leurs effets pathogènes, alors que les dispositifs dits « individuels » ne permettent de les traiter, et à la condition d'y être attentif, que dans leurs effets dans l'espace interne du sujet. Dans les groupes fondés sur les principes de la méthode psychanalytique, les participants et les analystes font, je le répète, l'expérience du nouage de ces alliances, car elles sont la matière première de la réalité psychique qui se forme dans l'espace du groupe, et c'est aussi la condition imposée à chaque sujet pour y exister. Chacun y contribue, chacun en est partie prenante et en quelque sorte garant des liens qui se nouent avec les autres, avec l'ensemble, dans ces alliances, par leur effet.

C. P. : Comment êtes-vous parvenu à rendre accessible et à tisser ensemble ces différentes recherches théorico-cliniques ?

R. K. : Comment ces alliances se rendent-elles accessibles ? J'apprécie que l'on pose cette question, car elle articule méthode et connaissance. D'une manière générale, je pense que les alliances inaugurales qui se nouent dans un groupe (ou dans toute autre configuration de liens) constituent le socle de la réalité psychique inconsciente propre à cet ensemble. Cette réalité est partagée et suffisamment commune aux sujets qui forment ces alliances afin qu'ils soient dans le lien. Plusieurs sortes d'alliances se nouent à ce moment-là, je les ai brièvement évoquées, mais ce qu'il m'importe de souligner avant tout, c'est que ces alliances se constituent sur du refoulement, des dénis ou des rejets. Ces mécanismes producteurs d'inconscient sont tenus ensemble par les sujets impliqués dans le lien – pas l'un sans l'autre et sans le lien qui les unit. Dans les configurations de lien, ce sont les contenus de ces alliances qui feront retour dans la réalité psychique de l'ensemble et dans celle de chaque sujet. Lorsque nous travaillons dans un dispositif psychanalytique tel

qu'un groupe, ces contenus font retour dans les diverses modalités des transferts et des résistances, dans les processus associatifs (voir mon livre sur *La Parole et le lien*, 3^e édition, 2010).

Autrement dit, il n'y a pas de groupe, ou d'une manière plus générale, pas de liens intersubjectifs sans alliances inconscientes et – c'est un corrélat sur lequel nous ne pouvons pas faire l'impasse – il n'y a pas d'inconscient ni de sujet de l'inconscient sans ces alliances. À partir de là un chantier de travail épistémologique critique s'ouvre sur l'objet spécifique de la psychanalyse et l'extension du champ de la pratique de celle-ci. Nous ne sommes qu'au début de ce travail, car l'extension de cette pratique convoque nécessairement une réorganisation de son corpus théorique. Ce sont ces questions que j'ai mises en travail dans mon dernier livre.

C. P. : Dans les sociétés humaines, il y a autant de manières de « s'engager », de promettre, de se lier à un autre ou à un plus d'un autre, que de cultures... Pourtant la part inconsciente de ces alliances semble offrir une structure symbolique de base qui constitue un invariant anthropologique autour des questions du don, de la dette et du contre-don.

R. K. : Oui, il existe sans doute une base anthropologique, une structure élémentaire pour rendre compte de cette constance et de cette diversité des « engagements » réciproques dans des alliances, dont certaines sont conscientes et d'autres inconscientes. J'en explore quelques-unes dans mon livre, notamment à propos d'alliances matrimoniales et des contrats sociaux. Cependant, du point de vue psychanalytique, je chercherai cet invariant sur d'autres bases.

Nous pourrions partir de la théorie de la foetalisation (l. BOLK) et plus précisément de ses conséquences quant à la dépendance du nouveau-né vis-à-vis de son milieu et de ses liens premiers. Ses conséquences concernent essentiellement la réalité psychique qui se noue entre le nouveau-né et son environnement. Cette réalité psychique inconsciente est biface, elle est commune et propre à chacun. Au cours de mes recherches, j'ai pu découvrir et décrire les formations et les processus de cette réalité. Parmi ceux-ci, j'ai porté attention aux étayages réciproques et aux co-étayages pulsionnels, aux fantasmes et à la fantasmatisation partagée, aux identifications conjointes, aux espaces oniriques communs ; j'ai dégagé la notion d'un

ombilic intersubjectif du rêve, qualifié des mécanismes de défense et de méta-défense, le refoulement et le co-refoulement, le déni et le co-déni, etc. Mais la fœtalisation n'est qu'un point de départ. Ce qui importe pour comprendre la genèse, la structure et la fonction des alliances inconscientes c'est de prendre en compte ce phénomène universel corrélatif de celui de la fœtalisation : les soins et surtout les investissements et les représentations inconscients de l'environnement premier, ceux de la mère en particulier mais aussi ceux du groupe premier, sur cet infans, et dès avant sa venue au monde.

Nous sommes d'emblée dans l'intersubjectivité, ou plus précisément dans un processus d'intersubjectivation : entendons par là une des conditions majeures qui façonnera le processus d'avènement du sujet. Dès les processus d'accordage décrits par STERN, et plus précisément dès les investissements pulsionnels et les représentations imaginaires et symboliques qui sont dirigés sur cet infans, des alliances se nouent. Dans l'ordre de l'étayage réciproque du narcissisme, entre S.-M. le Bébé et sa famille, comme FREUD l'a décrit dès 1913, et comme le confirment les recherches sur les liens originaires. C'est ce que P. CASTORIADIS-AULAGNIER a décrit en 1975 avec le concept du contrat narcissique. Ce contrat décrit « l'espace [de la réalité psychique commune et partagée] où le Je peut advenir ». Il se fonde sur l'anticipation d'une place pour le nouveau-né dans le groupe, les investissements qu'il reçoit et qui le font exister requérant de sa part qu'il contribue à assurer l'autoconservation du groupe et la reprise de son mythe fondateur. Ce contrat assure une fonction structurante pour le sujet et pour les liens intersubjectifs et trans-subjectifs comme pour les ensembles. J'ai travaillé sur les implications de ce contrat à différents moments de la trajectoire d'un sujet, dans sa famille, lorsqu'il rentre à l'école et qu'il s'affilie à d'autres groupes, à l'adolescence, lorsqu'à son tour il devient parent, puis grand-parent. J'ai aussi exploré les dérives pathologiques, aliénantes, de ce contrat, lorsque la place anticipée devient une place assignée.

La problématique du don, du contre-don et de la dette chez Marcel MAUSS repose sur une épistémé différente de celle qui soutient mes explorations, mais il est clair qu'elle suscite des questions qui intéressent au plus haut point les psychanalystes. Chez MAUSS, comme chez LÉVI-STRAUSS qui en fut le disciple, ce sont des actes qui concernent l'organisation du lien social, plus précisément l'équilibre

et la stabilité du lien sociétal : les alliances qui dérivent du don, du contre-don et de la dette rendent possible la vie en société, elles structurent et règlent les échanges sociaux. Qu'il y ait de la matière psychique engagée dans ces alliances est certain, et que les pratiques du don, du contre-don et de la dette engagent des structures symboliques, cela ne peut laisser les psychanalystes indifférents. Mais l'idée que ces alliances ont une consistance inconsciente ou des effets inconscients n'est pas ce qui a préoccupé M. MAUSS, pas plus que C. LÉVI-STRAUSS. C'est la tâche des psychanalystes d'en explorer la spécificité, et ils peuvent le faire de deux manières, indépendantes ou associées : prendre en considération l'effet de ces alliances dans l'espace interne et spécialement dans la formation de l'inconscient ; prendre en considération la contribution des sujets à de telles alliances et à leur contenu inconscient. Pour ma part, je travaille avec l'hypothèse que l'inconscient se forme dans l'intersubjectivité et qu'il obéit à une double logique, intrapsychique et intersubjective.

C. P. : Comment expliquer cette diversité de formes sociales, religieuses, culturelles et idéologiques des alliances au regard des enjeux structurants fondamentaux qu'elles recouvrent ?

R. K. : Je reviens à cette idée d'un invariant anthropologique : l'humain est celui qui pour vivre, aimer, se défendre, penser, survivre, doit établir des liens nécessaires à la vie et contracter des alliances, je rejoins P. RICOEUR sur ce point. Il établit ces alliances dans tous les domaines et avec des partenaires multiples et variés : avec les dieux, avec le diable, avec les autres, avec les groupes, avec les idéaux, les idées et les idoles, et d'abord avec les premiers objets qu'il rencontre et les premiers sujets qui le rencontrent. Des alliances le précèdent, elles sont asymétriques, il en est le sujet assujéti, mais aussi le maillon de transmission, l'héritier, le serviteur et le bénéficiaire, je l'ai souvent formulé ainsi à partir de FREUD. D'autres alliances se nouent dans la rencontre synchronique, ici et maintenant, avec ses aléas et ses déterminations. Cette diversité correspond à la multiplicité des processus structurants dont nous avons besoin pour construire notre vie psychique et nos liens : les alliances doivent couvrir le champ du narcissisme nécessaire à la vie, celui des interdits et des dispositifs symboligènes et aussi celui des défenses que nous mettons en œuvre avec les autres.

C. P. : Depuis vos travaux sur l'utopie en passant par ceux autour des processus associatifs dans les groupes, nous remarquons votre application à décrire les phénomènes psychiques dans leur face et leur contre-face... Ce que vous nommez « les bifaces psychiques » défensifs d'une part, structurants d'autre part. Pouvez-vous nous en dire davantage de ces formations bifaces, doubles, concernant les alliances inconscientes ?

R. K. : C'est une question qui me tient l'esprit depuis le début de mes recherches. Elle s'est exprimée dans le modèle de l'appareil psychique groupal, à la fin des années soixante. En retenant qu'il existe dans les groupes trois espaces psychiques, et non pas un seul, celui du groupe comme le modèle des premiers psychanalystes de groupe le postulait, j'ai engagé mes recherches dans l'étude de leur spécificité et de leurs articulations. Trois espaces psychiques : celui du sujet singulier, celui des liens intersubjectifs et celui du groupe en tant qu'il forme une entité psychique spécifique, ce que FREUD nommait « psyché de groupe ».

Je n'entrerai pas ici dans les détails de la description de ces espaces, sauf pour dire que chacun d'entre eux se caractérise par des formations et des processus inconscients spécifiques et pour partie communs avec ceux des autres espaces. Dès lors se pose la question de leurs frontières et des chevauchements entre ces espaces. J'ai abordé cette question avec le concept de processus et de formations intermédiaires, par exemple en analysant les fonctions « phoriques » de porte-parole, de porte symptôme et de porte rêve, et encore les points de nouage entre la chaîne associative de chacun et celle qui se forme dans le groupe, et bien sûr les alliances inconscientes.

J'ai décrit quelques aspects de ces organisations bifaces dans mes réponses à vos questions précédentes. Maintenant vous me parlez d'une autre variété de formations bifaces psychiques, celle qui caractérise la double fonction d'une même alliance. C'est en effet le cas du pacte dénégatif : il assure à la fois une fonction défensive et une fonction structurante.

C. P. : Dans les dernières parties de votre ouvrage, vous vous intéressez à la manière dont les alliances inconscientes se traduisent dans les cliniques de groupe, familiale, institutionnelle et enfin dans la pratique psychanalytique. Lorsque les alliances se révèlent pathogènes, aliénantes, l'axe thérapeutique que vous

décrivez est de « dénouer » ces alliances.

En thérapie, quels sont les étapes et les outils possibles de ce travail des alliances inconscientes, quels sont les signes repérables chez le patient et dans son environnement que ces alliances sont en train de se traiter, de se délier, de se « dénouer » ?

R. K. : Les alliances défensives, notamment dans leur dimension pathologique, se manifestent par des symptômes qui surviennent chez les sujets ou dans leur lien : silences de contention, troubles de pensée et/ou interdits de pensée, gel des affects, surgissement de signifiants bruts et énigmatiques, clivages, passages à l'acte, ruptures brutales des liens, angoisse catastrophique lorsque l'alliance est menacée. Ses contenus se manifestent aussi dans des rêves. Je donne plusieurs exemples de ces effets. J'ai essayé de repérer comment, malgré le refoulement et *a fortiori* le déni, des signes de l'irreprésenté apparaissent, imperceptibles d'un premier coup. Il faut de la patience pour les identifier, et lorsqu'ils se dénouent être attentif aux effets tantôt de libération, tantôt d'effondrement que ce déliement provoque. Il ne faut évidemment jamais « dénoncer » une alliance, notre tâche n'est pas de l'attaquer. Il faut d'abord en comprendre la topique, la dynamique et l'économie pour chacun et pour le lien qui lie les uns aux autres. Ensuite nous pouvons proposer de la mettre en lumière et d'en interpréter le fonctionnement complexe, subjectif, groupe et intersubjectif. Je constate que trop souvent on « dénonce » l'illusion groupale : or c'est une alliance nécessaire, elle comporte, comme le pacte dénégatif, une face structurante et une face défensive. Nous devons d'abord être attentifs aux fonctions attachées à ce biface.

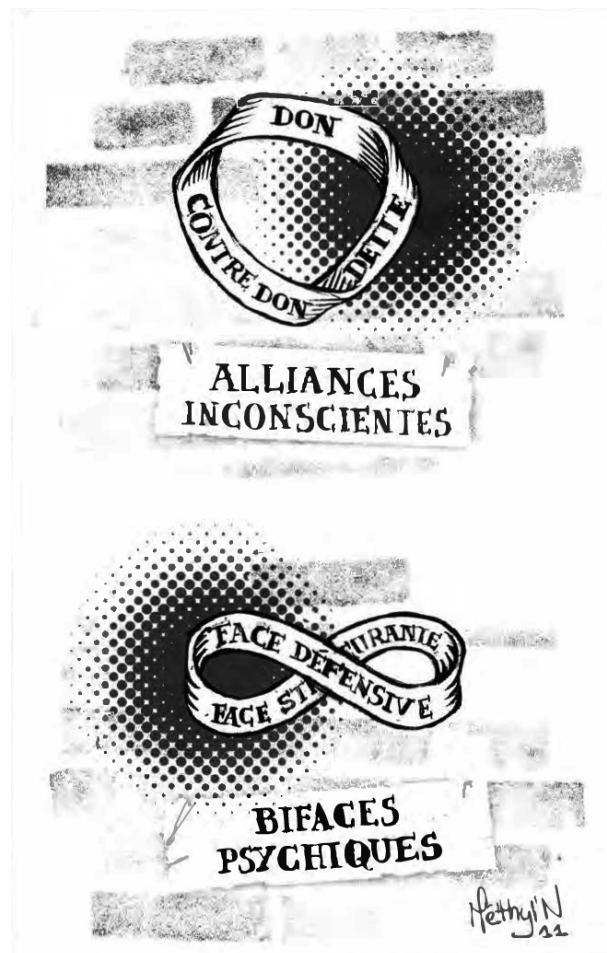
C. P. : De nombreuses références culturelles, des films, de la littérature, du théâtre, ainsi qu'une réflexion anthropologique et historique de la question du lien, jalonnent votre ouvrage. Bien loin d'une « psychanalyse appliquée » vous déployez une pensée qui fait dialoguer autant les chercheurs-psychanalystes et leurs différentes approches que les autres champs qui les environnent. Comment concevez-vous cette place de la culture dans votre démarche et dans vos écrits scientifiques ?

R. K. : La culture est à la fois une création et un conservatoire de formes, une organisation de représentations travaillées par des

artistes singuliers et par des ensembles doués d'une capacité de signifier des questions qui font énigme ou sens, qui surgissent de nos conflits, de nos sensibilités, des grandes questions que nous ne cessons de vivre : l'amour, la mort, la guerre, la nature, la souffrance, les rapports de l'origine et de ses transformations. C'est le travail de culture qui nous fournit de quoi étayer des représentations ou des signifiants dont nous n'avons pas conscience, qui demeurent inconscients et non encore disponibles à notre pensée. Je suis sensible, comme beaucoup de psychanalystes, à cette fonction pré-figurative et « pro-phétique » de la culture, dans ses diverses expressions, littérature, peinture, architecture, musique, cinéma, théâtre...

Ce rapport à la culture ne fournit pas d'abord des exemples, des illustrations. Les œuvres ouvrent l'œil et les oreilles, elles éclairent souvent en nous déconcertant ce que nous ne voyons ou n'entendons pas encore. Regardez un tableau de groupe, comme ceux des peintres hollandais du siècle d'Or : le groupe représenté fonctionne comme un miroir avantageux qui exprime et soutient l'identité d'un groupe homogène, unifié, accordé. Regardez maintenant ce que la peinture moderne nous propose comme image d'un groupe, à partir de PICASSO, mais aussi avec de STAËL ou ENSOR : des dislocations, du morcellement, un assemblage ou une déconstruction de formes qui cependant fonctionnent en configurations ou en « compositions », souvent en appareillage dynamique, en mouvement. La représentation du groupe suit ici un ordre qui est avant tout celui d'images internes, d'associations imprévues et cependant déterminées. Ce sont là des compositions du maître d'œuvre anonyme qu'est l'inconscient et dont le peintre est le médium, il peint en même temps son tableau et celui du monde. Je me sens tout particulièrement saisi par ces créations lorsque je suis dans un groupe : une structure se cherche et prend forme en gardant trace du chaos dont elle est issue, elle se forme, se stabilise, se défait, se met en stase, redevient chaotique puis un nouvel ordre s'esquisse, engendre d'autres formes, énigmatiques, qui révèlent des figures et des visages inconnus. Moi qui le regarde, je suis bouleversé par la brusque émergence d'une forme de la psyché qui me met en contact avec de l'imprévu, une présence de l'altérité, comme une butée du réel. Un tableau de Bram van WELDE me parle du groupe, d'un autre groupe que celui des Hollandais, d'une groupalité que notre modernité fabrique et qu'elle nous révèle. Avec ces

tableaux, je reviens à la clinique, aux modèles que de mon côté je construis. Ce détour m'a ouvert à des pensées nouvelles qui, elles, suivent les caractéristiques propres à l'objet sur lequel je travaille.



Adeline Bidon (adeline.bidon.illustration@gmail.com, <http://methylaine.blogspot.com>)

C. P. : Cette interview prend place au sein d'un numéro de *Canal Psy* qui a pour sujet : l'engagement.

L'engagement, au sens du recrutement d'un professionnel dans un lieu institutionnel (des enjeux de l'entretien d'embauche à l'entrée dans l'équipe, en passant par la signature du contrat)... mais aussi, au sens de l'implication du psychologue qui, confronté à des contraintes issues de logiques économiques et sécuritaires paradoxantes est amené à se positionner dans son champ professionnel.

Que vous évoquent ces deux thématiques qui se situent aux bordures de nos positionnements cliniques et méthodologiques ?

R. K. : Il y a bien évidemment des contrats qui concluent les rapports entre les professionnels et l'institution, et l'on peut imaginer que ces contrats, dans leurs diverses composantes (juridiques, économiques, sociales psychologiques) rencontrent ici ou là des alliances inconscientes, dans toute la gamme que j'ai indiquée. Il y aurait là une recherche à entreprendre. Mais attention, lorsqu'il s'agit de recrutement, la question n'est pas en priorité de mettre au jour ces alliances dans leur contenu et leur fonctionnement inconscient, ce serait sombrer dans le « psychanalytisme », cette réduction du social ou du politique au psychique justement décrite par R. CASTEL en 1973. La question est d'abord, me semble-t-il, de comprendre quelles sont les convergences et les divergences entre ces deux ensembles, l'institution et les professionnels du point de vue de la conception de la tâche primaire, des qualifications requises, des modalités et des conditions indispensables pour l'accomplissement de cette tâche. Cette question élémentaire ouvre déjà un vaste débat, par exemple : qui détient le pouvoir de décider du recrutement et de la tâche ? J'ai en mémoire l'exemple d'un service où la décision de recruter un psychologue était prise par une partie du personnel et sur la base du principe de la moindre perturbation du service, sans consultation du psychologue en place. Pour aboutir à ce résultat, il fallait que des alliances défensives se nouent, mettant au premier plan des intérêts maintenus voilés et sans rapport avec le cœur du problème : pourquoi, pour quoi faire recruter un psychologue ? Un recrutement ne peut se conclure à deux, en tiers exclu, sinon en acceptant le risque d'un coup de force.

L'élargissement du cercle des partenaires doit intégrer la présence de garants du contrat. Les conventions collectives ont cette fonction. Aucun contrat ne peut survivre aux conflits et aux dérives qu'il recèle dans son principe même s'il ne comporte pas des garants qui en assurent la légitimité. Le garant juridique est indispensable, mais il ne suffit pas, car il est lui-même l'expression d'un état conjoncturel. La fonction de garant s'inscrit dans un champ plus vaste, en amont comme en aval. Elle implique les instances qui ont la charge de la formation des professionnels (l'Université, les associations de professionnels) et les instances qui ont en charge les politiques de la

santé. Le décret sur la formation des psychothérapeutes pourrait être un bon exercice de décryptage de toutes les composantes engagées dans les futurs recrutements, de toutes les alliances conscientes et inconscientes conclues sous la pression de groupes d'intérêts particuliers.

C. P. : Nous vous remercions pour cette nouvelle maille dans vos recherches. Sa lecture nous fournit davantage d'éléments sur ces formations de la réalité psychique que sont les alliances inconscientes, des formations souvent évoquées dans les travaux psychanalytiques mais finalement assez peu décrites en tant que telles dans leurs formes, leurs fonctions et leurs destins. Et dans la continuité de ce livre... ma dernière question concernera vos projets en cours ou à venir.

R. K. : J'aimerais être d'un avis aussi optimiste que le vôtre sur le fait que les alliances inconscientes sont souvent évoquées dans les travaux psychanalytiques. Nous ne sommes qu'au début d'une nouvelle façon de penser, dans le champ des objets théoriques de la psychanalyse, les conséquences de ces nouvelles pratiques que les travaux de BION, de PICHON, d'ANZIEU, de NERI et de quelques autres ont introduit il y a soixante-dix ou cinquante ans. Leurs innovations ont suscité ou appellent l'invention de nouveaux modèles du fonctionnement psychique. Il faut du temps pour changer un socle épistémique sans détruire ses fondements, pour admettre de nouvelles pratiques sans effacer les précédentes, pour articuler le groupe et le sujet du groupe dans leurs rapports avec l'inconscient. J'observe que pour une grande partie de la génération qui se lève, les questions que nous avons soulevées et les modes de pensées qui les accompagnent sont plus familières, plus contemporaines de leurs propres questionnements sur le sujet, sur le groupe et les institutions, et sur la manière de les penser avec la psychanalyse. Mais j'observe aussi que dans plusieurs universités françaises les enseignements qui correspondent à ces nouveaux espaces de la réalité psychique sont souvent réduits ou menacés d'extinction. Il faut se demander pourquoi.

Pour ma part, je n'en ai pas fini avec les alliances inconscientes. Il me faut dire mieux et avec plus de précision leurs effets sur l'organisation et le fonctionnement de l'inconscient et de la réalité psychique inconsciente dans les trois espaces où je me suis tenu pour en

recevoir, en observer et en traiter les manifestations. J'ai entrepris depuis quelques années de formuler une « troisième topique » dont la spécificité est de comprendre les liens entre ces espaces.

Dans une autre recherche en cours, j'essaie de comprendre avec les instruments conceptuels que nous donnent ces nouvelles explorations, en quoi consiste le mal-être psychique dans nos sociétés hypermodernes. Je relance avec beaucoup de précautions cette question complexe, difficile, encore largement spéculative. Une de mes questions est la suivante « qu'en est-il aujourd'hui des alliances structurantes du point de vue où elles sont les garants métapsychiques de chaque espace psychique ? » C'est, me semble-t-il, sur les failles et des défaillances de ces alliances que prend souche le grand trouble de la confiance de base nécessaire à la vie et à sa transmission.

C. P. : Merci d'avoir répondu à nos questions...

BIBLIOGRAPHIE

KAËS R. (1976), *L'appareil psychique groupal. Constructions du groupe*, Dunod, Paris, 2010.

KAËS R. (1980), *L'idéologie. Études psychanalytiques*, Dunod, Paris.

KAËS R. (1993), *Le groupe et le sujet du groupe. Éléments pour une théorie psychanalytique des groupes*, Dunod, Paris.

KAËS R. (1994), *La parole et le lien. Les processus associatifs dans les groupes*, Dunod, Paris, 2010.

KAËS R. (1999), *Les théories psychanalytiques du groupe*, PUF, Paris, 2009.

KAËS R. (2002), *La polyphonie du rêve. L'espace onirique commun et partagé*, Dunod, Paris.

KAËS R. (2005), « La structuration de la psyché dans le malaise du monde moderne », in FURTOS, J. et LAVAL Ch., *La santé mentale en actes. De la clinique au politique*, Érès, Ramonville Saint-Agne, p. 239-253.

KAËS R. (2007), *Un singulier pluriel. La psychanalyse à l'épreuve du groupe*, Dunod, Paris.

KAËS R. (2008), « Pour une troisième topique de l'intersubjectivité et du sujet dans l'espace psychique commun et partagé », in *Funzione Gamma*, 21.

KAËS R. (2008), *Le complexe fraternel*, Dunod, Paris.

KAËS R. (2009), *Les alliances inconscientes*, Dunod, Paris.

KAËS R. (2010), *L'expérience du groupe. Approche de l'œuvre de René Kaës* (ss. la dir. de PICHON M. et VERMOREL H.), Dunod, Paris.

AUTEURS

René Kaës

IDREF : <https://www.idref.fr/02694393X>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000108775079>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11909300>

Frédéric Guinard

IDREF : <https://www.idref.fr/196831296>

L'œil du psychologue

TEXTE



Scénario : Léa Fizzala, dessin : Simon Caruso